



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Privas, le 18 août 2023

Vagues de fortes chaleurs Le département de l'Ardèche est placé en vigilance orange canicule

Une vague de chaleur caniculaire s'étend du sud-ouest à l'est du pays. Ce phénomène touche le département de l'Ardèche qui est placé en vigilance orange à compter de samedi 19 août.

Températures attendues :

Pour la journée de samedi 19 août

- les températures minimales sont en hausse, comprises entre 18 et 22°C en plaine et vallées et entre 16 à 18°C sur le plateau ardéchois. Les températures maximales sont en légère hausse à basse altitude, comprises entre 36 et 39°C. La hausse est plus sensible en montagne, avec des maximales atteignant 30 à 34°C à partir de 1000 m d'altitude.

Pour la journée de dimanche 20 août

- les températures continuent leur hausse avec des minimales de 18 à 22°C et des maximales atteignant localement 40-41°C, notamment sur le sud de la vallée du Rhône et en basse Ardèche.

Pour la journée de lundi 21 août

- les températures atteignent des niveaux exceptionnels, parfois proches des records absolus. Les minimales sont comprises entre 21 et 24°C en plaine, entre 18 et 20°C sur le plateau ardéchois. Les maximales atteignent fréquemment 40 à 42°C à basse altitude, 32 à 35°C à 1000-1200 m d'altitude.

Les épisodes de fortes chaleurs et de canicule peuvent être dangereux pour la santé, surtout chez les personnes les plus à risque (personnes âgées de plus de 65 ans, enfants de moins de 4 ans, personnes handicapées, personnes malades à domicile, personnes isolées, en situation de précarité et sans abri, les travailleurs manuels exerçant à l'extérieur...). Les effets peuvent également être décalés dans le temps, entraînant une fatigue anormale et une aggravation des pathologies existantes.

Le préfet de l'Ardèche rappelle, notamment à destination des personnes fragiles, les principaux conseils et gestes simples à adopter par tous pour se protéger des fortes chaleurs :

- Buvez de l'eau régulièrement, sans attendre d'avoir soif et limitez votre consommation d'alcool ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes ;
- Évitez les efforts physiques intenses ;

- Maintenez votre logement à l'abri de la chaleur (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

Si vous avez des crampes, des maux de tête, des nausées ou une fatigue inhabituelle, mettez-vous dans un lieu frais, buvez, arrêtez toutes activités physiques, aspergez-vous d'eau et ventilez-vous si les signes surviennent après une exposition directe au soleil. **Dans tous les cas, appelez le 15** si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.

Transport routier d'animaux :

Le transport routier d'animaux vertébrés terrestres vivants réalisé dans le cadre d'une activité économique avec un point de départ et un point d'arrivée dans ce département ou dans un autre département placé en vigilance orange canicule, est interdit pendant la journée entre 13h00 et 18h00 pendant toute la durée de cette vigilance orange canicule.

Cette interdiction n'est pas applicable :

- lorsque le véhicule est équipé de systèmes de climatisation ou d'un double dispositif de ventilation et brumisation permettant de réguler les températures des animaux
- si le transport concerne trois animaux ou moins.
- pour le transport direct d'animaux à destination ou en provenance de cabinets ou de cliniques vétérinaires réalisé sur avis d'un vétérinaire,
- au transport direct d'animaux vers un autre lieu de détention ou un abattoir autorisé par le préfet pour des raisons de protection animale.

Les services de l'État, des forces de l'ordre et de secours, en lien avec les collectivités territoriales, sont mobilisés tout au long de cette période de vigilance.

En cette période de fortes chaleurs, soyons solidaires : prenons des nouvelles des personnes âgées, isolées, ou souffrant de maladies chroniques, que nous connaissons et rendons-leur visite plusieurs fois par jour.

**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation de l'État et de la
communication interministérielle**

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr



Rue Pierre Filliat - BP 721
07007 Privas CEDEX